

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
26 mai 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

23

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

3

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) - Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNOY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°079/2023

Objet : Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 13 avril 2023

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 13 avril 2023.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 2 juin 2023
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-080_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
26 mai 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

26

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – André LOUIS (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) - Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNROY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°080/2023

Objet : Services périscolaires des pôles d'Echenans sous Mont Vaudois, Saulnot et Chenebier : Choix du mode de gestion à effet de 2024

VU le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 1411-1, L. 1411-4 et suivants,

VU le Code de la commande publique,

VU l'actuelle convention de délégation de service public relative à l'accueil périscolaire et extrascolaire des 3 – 12 ans,

CONSIDÉRANT que la convention précitée arrive à échéance le 31 décembre 2023,

CONSIDÉRANT que pour assurer le service périscolaire et extrascolaire sur l'ensemble du territoire communautaire, il apparaît judicieux de confier en partie ces prestations à une entreprise/association spécialisée dans ce domaine,

VU le rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, établi conformément à l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport d'analyse comparative des scénarii concession et reprise en régie,

VU le nouveau périmètre des services périscolaires et extrascolaires sur le Pays d'Héricourt répondant aux objectifs d'optimisation des coûts,

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (3 votes contre, 8 abstentions) :

APPROUVE le principe d'une concession de service public « accueil périscolaire et extrascolaire des 3 – 12 ans sous forme de concession de service public dans les conditions fixées par le rapport présenté et figurant en annexe de la présente délibération.

La durée de cette concession est fixée à 43 mois à compter du **1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 juillet 2027**.

AUTORISE Le Président de la Communauté de communes ou son représentant à lancer la procédure de concession de service public telle que prévue aux articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et particulièrement autorise Le Président ou son représentant à engager tous actes nécessaires à la réalisation de l'opération et notamment à négocier librement les offres présentées en engageant toute discussion utile avec une ou des entreprises/associations (candidats) ayant présenté une offre et, au terme de ces négociations, à choisir le délégataire pour enfin saisir l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise/association auquel il aura procédé.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 2 juin 2023
Le Président,

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-080_2023-DE





Rapport de Présentation

Pour mémoire la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a signé le 12 décembre 2019 une concession de services publics accueil périscolaire et extrascolaire avec l'Association Les Francas afin de leur confier la gestion d'accueils périscolaires et extrascolaires pour une durée de 3 ans, soit pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.

La concession de service public concerne la gestion des pôles périscolaires d'Echenans sous-Mont-Vaudois, de Chenebier et de Saulnot puisque la CCPH gère en régie les pôles périscolaires d'Héricourt (Cadet Rousselle et Ploye), de Bussurel-Vyans le Val, de Châlonvillars et de Coisevaux.

Par délibération du 14 avril 2022, le conseil communautaire a adopté le principe de renouvellement de la concession de service public accueil péri et extrascolaire des 3-12 ans pour une durée de 3 années (2023-2025).

Une consultation a donc été engagée mais un seul candidat a répondu avec une augmentation de la rémunération pour 2023 de **56%** comparée à 2022.

La CCPH étant en incapacité financière d'absorber cette hausse qui s'élevait à **+159 000 €** pour la gestion des 3 pôles, le Président, suivant en cela l'avis de la commission de délégation de service public, a décidé de déclarer la procédure infructueuse et a proposé un avenant de prolongation d'un an à l'association Les Francas avec une rémunération forfaitisée à **350 000 €** soit une hausse de **24%** de la rémunération 2022.

La rémunération attendue des Francas était en fait de **440 939 €**.

Il convient à présent de se requestionner sur le mode de gestion à retenir pour les années suivantes avec soit la confirmation du scénario initial de relance d'une nouvelle procédure de concession de service public soit d'une reprise en régie.

Dans tous les cas, ce qui doit présider au fond indépendamment du mode de gestion retenu, c'est bien d'offrir aux familles des services de qualité et cela doit s'apprécier du point de vue des orientations pédagogiques, des conditions matérielles et budgétaires et aussi des conditions de travail des équipes.

Compte tenu du contexte d'évolution des coûts, tant en ce qui concerne la rémunération de l'actuel délégataire que du point de vue des budgets périscolaires propres à la CCPH qui connaissent aussi d'importantes hausses, un premier travail de redéfinition du périmètre des services à l'échelle de tout le pays d'Héricourt a été conduit afin de rechercher, quel que soit le scénario finalement retenu, des économies et des mutualisations en repensant notre offre de service globale sur les 8 pôles.

Le changement du périmètre proposé a été envisagé en tenant compte des capacités d'accueil au sein de l'ensemble des pôles dans une logique d'optimisation et de renforcement des taux d'occupation, le tout devant favoriser la mise en œuvre de meilleurs projets pédagogiques. Dans tous les cas les familles conservent une solution de proximité.

1. Présentation du nouveau périmètre

Le périmètre des services sur l'ensemble du Pays d'Héricourt est donc redéfini comme suit :

- Cadet Rousselle : Pas de changement avec maintien du mercredi, des petites et grandes vacances
- Chenebier : Evolution du service
 - suppression du mercredi par renvoi des enfants sur Frahier via une convention avec la CCRC (Communauté de Communes du Rahon et Chérimont)
 - suppression des petites vacances avec renvoi des enfants vers la CCRC
- Saulnot : Evolution du service
 - maintien des fermetures le mercredi avec renvoi à Coisevaux
 - maintien des petites vacances **mais** une semaine sur deux avec renvoi des enfants la 2^{ème} semaine à Coisevaux
 - maintien de 2 semaines de centre de loisirs en juillet de chaque année (2 semaines à l'issue de la fermeture des classes) sous conditions du nombre d'enfants accueillis (20 enfants mini)
 - suppression des grandes vacances et renvoi des enfants à Coisevaux
- Coisevaux : Evolution du service
 - maintien des mercredis sous conditions du nombre d'enfants accueillis (20 enfants mini)
 - maintien des petites vacances **mais** une semaine sur deux avec renvoi des enfants la 2^{ème} semaine à Saulnot
 - maintien des vacances de juillet soit 2 semaines d'ouverture
- Pole Echenans : Pas de changement avec maintien du mercredi, des petites et grandes vacances
- Pôle Châlonvillars : Pas de changement avec une seule offre périscolaire
- Pôle Bussurel : Pas de changement avec une seule offre périscolaire

- Pôle des Chenevières : Pas de changement avec une seule offre périscolaire

Il est proposé par ailleurs de maintenir les horaires du soir jusqu'à 18h30. La réflexion de fermer plus tôt en soirée envisagée comme une source possible d'économie, reste ouverte mais pour la rentrée scolaire 2024-2025 le temps d'affiner l'impact sur les familles.

Effets du nouveau périmètre : A valeur 2023, ce nouveau périmètre de réduction des services aurait conduit à une économie sur la délégation de service de **59 000 €**.

L'impact de cette réorganisation sur le budget de la CCPH est difficile à chiffrer car le renvoi des enfants du pôle de Chenevier vers Frahier aura un coût qui dépendra du nombre de familles concernées et les changements des petites vacances à Saulnot et Coisevaux produiront des transferts de charges dont les montants seront également fonction des effectifs accueillis.

2. Analyse des données comparatives

a. Evolution des coûts prévisionnels

Rappel de l'évolution de la rémunération du délégataire (chiffres de 2024 issus de la réponse de 2022)

	2021	2022	2023 Avant négociation	2023 après négociation	2024 Périmètre actuel	2024 Nouveau périmètre
Montant de la rémunération après déduction CTG	272 526,02 €	281 959,52 €	440 939,50 €	350 000,00 €	489 716,00 €	430 396,81 €

La rémunération du délégataire avant négociation est en hausse de 56% entre 2022 et 2023.

Pour 2023, à titre indicatif, la masse salariale du délégataire est de 602 500 € et représente de l'ordre de 93% du budget (hors restauration).

Rappel de l'évolution du Budget périscolaire de la CCPH : (hors transport et frais bâtiment)

		2021	2022	2023- Prévisions
DEPENSES	Masse salariale	975 578,19 €	986 771,27	1 180 000,00 €
	Divers	30 157,99 €	41 509,57 €	45 660,53 €
	Total	1 005 736,18 €	1 028 280,84€	1 225 660,53€
RECETTES	CAF - CTG	290 147,04 €	290 147,04 €	290 147,04 €
	CAF - PSO	104 101,50 €	102 050,79 €	106 355,27 €
	Recette famille	148 115,75 €	165 469,18€	163 500,00 €
	Total	542 364,29 €	557 667,01 €	560 002,31 €
RESTE A CHARGE		463 371,39 €	470 613,83 €	665 658,22 €

Entre 2022 et le prévisionnel 2023, la hausse du budget est de **41%**.

La masse salariale de la CCPH est d'environ 95% du budget hors restauration transports et frais de bâtiments. On note que dans les 2 modes de gestion la masse salariale pèse l'essentiel des dépenses de fonctionnement. C'est donc bien la structuration du service (temps de travail des équipes pour un service équivalent) et les mesures annuelles de revalorisation salariale (convention collective, hausse du SMIC où revalorisation du point d'indice ...) qui font évoluer les coûts que l'on soit en régie ou en délégation.

b. Évolution du nombre journée/enfant

Année	2019	2020	2021	2022	2023 (estimation)
Journée/enfant Francas 3 pôles	17 100	11 158	15 537	Inconnu	15 978
Journée/enfant CCPH 5	26 550	21 678	26 077	30 670	31 500

Le nombre de journées enfants sur les délégués représente environ 1/3 du nombre total sur le pays d'Hericourt.

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 070-247000722-20230601-080_2023-DE

c. Comparaison coût journée / enfant

		2021	2022	2023 - après négociation	2023 - avant négociation
Francas	nombre journée/ enfant	15 537	15 537	15 978	15 978
	montant rémunération	272 526,02 €	281 959,52 €	350 000,00 €	440 939,50 €
	recette CCPV à deduire	29 000,00 €	29 000,00 €	29 000,00 €	29 000,00 €
	cout journée/enfant	15,67 €	16,28 €	20,09 €	25,78 €
CCPH	nombre journée/ enfant	26 077	30 670	31 500	
	reste à charge	463 371,39 €	470 613,83 €	665 658,22	
	cout journée/enfant	17,77 €	15,34 €	21,13 €	

Les coûts journées enfants sont variables d'un pôle à l'autre. On note qu'entre 2021,2022 et 2023 (après négociation), les écarts sont assez faibles mais qu'effectivement l'écart est de 4,65€ par journée/enfant si l'on avait retenu la rémunération initiale du délégataire.

A noter que la réduction du périmètre des services en 2024 devrait favoriser globalement l'amélioration des coûts journée enfants du délégataire.

d. Nombre d'agents

Francas sur les 3 pôles : 26 agents dont 3 directeurs et 1 directeur adjoint soit 14,48 ETP auxquels s'ajoutent les temps administratifs facturés par le siège du délégataire.

CCPH sur les 5 pôles : 44 agents dont 6 directeurs soit 24,81 ETP + 1 responsable de service et 2 agents administratifs.

En cas de reprise en régie, la CCPH devrait donc absorber 26 agents avec toutes les difficultés de gestion du personnel que nous rencontrons actuellement.

La reprise de ce personnel et la gestion administrative des 3 pôles nécessiteraient la création de 2 ETP sans garantie que nous puissions mutualiser au sein des agents transférés sur les compétences requises (gestion de paie, de personnel, management, facturation et comptabilité).

3 : Comparaison des scénarii : entre poursuivre par une délégation et reprendre en régieDu point de vue du coût du service :

- La CCPH fait face à une explosion des coûts qu'il s'agisse de la rémunération du délégataire (par application de la convention collective de l'animation) que des budgets propres à la CCPH qui connaissent eux aussi une augmentation importante entre 2022 et 2023.
- La masse salariale étant la dépense première, une reprise en régie accroîtrait le taux de la masse salariale globale de la CCPH, ratio déjà très élevé (même si les dépenses du délégataire sont déjà à la charge de la CCPH au titre des charges à caractère générale).

Du point de vue de la qualité des services

- Sur le plan qualitatif du service aux familles, les projets proposés et le niveau d'activité des pôles révèlent qu'il n'y a globalement aucune différence majeure dans la qualité des projets proposés selon le mode de gestion.

Du point de vue du suivi administratif

- Sur le plan administratif, des insuffisances sont parfois constatées sur le suivi de la délégation (erreur bilan, retard dans la production des rapports, suivi financier insuffisant...) mais le nouveau cahier des charges pourrait être plus ferme sur ce point avec la mise en œuvre de pénalités financières incitatives.

PROPOSITION

Compte tenu du bilan comparatif des 2 scénarios dans un contexte de forte inflation avec les difficultés de recrutement que nous rencontrons quotidiennement et qui ne devraient pas s'améliorer à court terme, compte tenu également de l'attachement que nous avons avec les associations d'éducation populaire qui ont accompagné le développement des services à la CCPH depuis la création de l'intercommunalité, il est proposé de confirmer le choix initial du conseil communautaire et de reconduire pour la période allant **du 01 janvier 2024 au 31 juillet 2027** une procédure de délégation de service public.

En effet avec le nouveau périmètre, la rémunération attendue du délégataire devrait se situer dans une fourchette d'évolution assez proche de celle de la CCPH.

Toutefois, les évolutions et adaptations suivantes seront prises en considération :

Pour le futur délégataire :

- Le nouveau périmètre avec la suppression des options doit permettre une rémunération contenue dont la CCPH fixera un seuil d'acceptabilité.
- Un cahier des charges plus strict sera rédigé sur le suivi administratif et la production des bilans d'activités avec la mise en œuvre de pénalités financières lourdes en cas de défaillance.
- Une exigence d'implication au niveau local (participation au forum des associations, organisation d'une fête annuelle au sein du pôle, organisation des comités de pilotage...).
- Une exigence sur le volet qualitatif des services avec des échanges réguliers avec le délégant.

Pour la CCPH :

- Il s'agira d'affirmer notre volonté de soutenir le tissu associatif et de favoriser leur implication locale.
- Il conviendra également d'analyser finement les éventuelles différences de rémunération des agents et se fixer un objectif de revalorisation salariale progressive de nos équipes si des écarts importants s'avéraient constatés.

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230601-080_2023-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-081_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
26 mai 2023

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

48

**Nbre de membres titulaires
présents**

26

**Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents**

4

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de suffrages exprimés

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) - Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

42

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°081/2023

Objet : Modification du plan de financement de la démolition de la friche rue de la Tuilerie

Le Président explique que la requalification de la friche de la Tuilerie, propriété de la CCPH depuis 2017 se déroulera en deux temps :

- **Phase 1 : Dépollution et démolition des anciens bâtiments industriels**, aujourd'hui à l'abandon et insalubres.
- **Phase 2 : Création d'un village d'entreprises artisanales et industrielles**, dans le cadre d'un partenariat avec Action 70.

La première phase de dépollution et démolition aura lieu au cours de l'été 2023. Le projet a été présenté en Conseil communautaire, et a donné lieu à l'adoption de l'APD ainsi qu'un premier plan de financement prévisionnel lors de la séance du 22 novembre 2022.

Suite aux récentes évolutions des politiques de subventionnement 2023 et à la demande de la Région et de l'Etat, le plan de financement sollicite désormais le soutien financier du « fonds vert » en complément de la DETR, ainsi que du FEDER au titre du dispositif régional ZEFIR et en remplacement de la politique contractuelle « Territoires en Action ».

Le plan de financement est donc ajusté de la manière suivante, permettant de rechercher jusqu'à 80% de subventions :

DEPENSES en HT			RECETTES	TAUX
Etudes, honoraires de MOE et CT	43 000 €	ETAT - DETR	48 000 €	20 %
Travaux	197 000 €	ETAT - FONDS VERT	96 000 €	40 %
		FEDER	48 000 €	20 %
		Autofinancement	48 000 €	20 %
TOTAL	240 000 €	TOTAL	240 000 €	100 %

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de modifier le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les financements auprès des différents partenaires,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 2 juin 2023
Le Président,

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le 
ID : 070-247000722-20230601-081_2023-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
26 mai 2023

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres titulaires
présents

26

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) - Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Nbre de suffrages exprimés

42

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°082/2023

Objet : Adoption du CRAC ACIER + pour 2022

Le Président explique que comme chaque année, il convient d'adopter le compte-rendu annuel au concédant (CRAC) pour l'opération immobilière dite « Bâtiment ACIER PLUS » confiée à SEDIA.

Le CRAC 2022 complet, disponible en consultation au siège de la CCPH, reprend les points suivants : Historique – Situation administrative – Données physiques – Compte de résultat prévisionnel - Moyens de financement – Conclusions et perspectives.

Pour mémoire, le site comprend un bâtiment de **16 926 m²** sur une parcelle de 37 855 m².

La convention de concession d'aménagement a été signée en juillet 2003 pour une durée de 20 ans. Elle a été prolongée en 2018 de 12 ans par avenant suite à des travaux de process et d'extension sur une surface de 1 029 m², portant ainsi l'échéance de la concession à juillet 2030.

En 2020, compte-tenu de la crise COVID, ACIER PLUS a demandé à bénéficier d'un report de loyer du second trimestre en fin de convention conduisant d'où un terme désormais fixé à octobre 2030.

GESTION LOCATIVE

Un surloyer lié à la prise en charge de travaux de process par SEDIA pour un montant de 16 749 € HT par an sur une durée de 9 ans a pris effet en juillet 2022 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019 soit une recette de 67 000 €.

Le loyer annuel 2022 est de 357 000 € correspondant au loyer minoré du report consenti au titre de la crise Covid, augmenté du sur loyer convenu au titre des travaux de process.

Au 31/12/2022, une dépréciation client est intégrée à hauteur de 96 k€ suite à un litige sur le règlement des taxes foncières 2019 et 2020. Une saisie des services fiscaux conjointe avec Acierplus a été réalisée, une réponse de leur part est attendue fin du premier semestre 2023.

En juillet 2022, un orage de grêle a causé de dégâts importants au niveau de la toiture nécessitant une remise en état de l'ensemble de la surface soit 11 000 m² (Travaux d'étanchéité). Cette opération a été réalisée par l'entreprise SOPREMA en septembre et octobre 2022. Le coût total des travaux d'un montant de 1 202 000 € a été pris en charge par l'assurance à hauteur de 1 093 000 € compte-tenu du taux de vétusté.

Le compte de gestion au 31/12/2022 fait apparaître un résultat d'exploitation comptable de **1 005 000 €** pour l'exercice 2022. Ce résultat exceptionnel est lié à l'indemnisation des travaux par l'assureur sous la forme :

- D'une indemnité immédiate de 642 052.86 €
- D'une indemnité différée de 451 339.04 € réglée sur présentation des justificatifs de travaux

Le règlement des travaux de rénovation de la toiture sera imputé sur l'exercice 2023 (amortissements sur 20 ans).

La trésorerie annuelle reste positive à hauteur de 420 000 €.

La trésorerie cumulée est également positive à hauteur de 219 000 €.

SUR LA DETTE

Au 31 décembre 2022, il ne reste en cours qu'un seul emprunt d'un montant de 2.2 M€ qui a été contracté en 2019 auprès de la Banque des Territoires (ex CDC) au taux fixe de 1.15 % pour une durée de 11 ans afin de financer la troisième extension. L'annuité 2022 est de 194 000 €.

La garantie de cet emprunt est apportée par la CCPH à hauteur de 50%. Le montant restant à rembourser au 31/12/2022 est de 1 530 000€.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'approuver le CRAC remis par SEDIA pour l'opération immobilière ACIER PLUS au 31 décembre 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°7 à la concession d'aménagement et de gestion intégrant :
 - la prolongation de sa durée en corrélation avec le bail commercial et son avenant,
 - le montant définitif des investissements 2018/2019,
 - les investissements 2022/2023 réalisés suite au sinistre grêle et pour l'entretien et la mise en sécurité de la toiture d'un montant prévisionnel global de 1 305 k€.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 2 juin 2023

Le Président,

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 070-247000722-20230601-082_2023-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-083_2023-DE



**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
26 mai 2023

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

**Nbre de membres titulaires
présents**

26

**Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents**

4

Nbre de suffrages exprimés

42

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danièle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danièle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNOY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°083/2023

Objet : Adoption de la tarification péri et extrascolaire 2023/2024

Le Président expose que comme chaque année, il est nécessaire de délibérer sur les tarifs péri et extrascolaires afin d'informer les familles au moment des inscriptions pour la nouvelle rentrée scolaire (du 4 septembre 2023 au 1^{er} septembre 2024).

1. Rappel de l'évolution des tarifs

- Pour l'année 2017 -2018 : une augmentation de 2% de l'ensemble des tarifs à l'exclusion des tranches T-2 et T-1 pour lesquels un maintien des tarifs est préconisé (pour T0 : +10 cts/repas).
- Pour l'année scolaire 2018-2019 : aucune augmentation n'a été appliquée pour la tranche T-2. Une augmentation des tarifs s'est appliquée pour les accueils du midi avec repas de 13 cts pour les T-1 et de 26 cts pour les T0 et T+1. Les autres tarifs restent inchangés.
- Pour l'année 2019-2020 : compte tenu de l'augmentation de la fiscalité des ménages votés au budget 2019, il a été décidé de reconduire les tarifs de l'année précédente.
- Pour l'année 2020-2021 : compte tenu de la situation sanitaire et économique, les tarifs n'ont pas été augmentés.
- Pour l'année 2021-2022 : compte tenu de la situation sanitaire et économique, les tarifs n'ont pas été augmentés.
- Pour l'année scolaire 2022-2023 : modification des tranches de QF + augmentation de tous les tarifs T-2 : +2%, T-1 : +2,5%, T0 : +3%, T+1 : +4%.

2. Rappel des tranches de quotient familial

$$\begin{aligned} T-2 &= QF \leq 500 \\ T-1 &= 500 < QF \leq 800 \\ T0 &= 800 < QF \leq 1500 \\ T+1 &= QF > 1500 \end{aligned}$$

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230601-083_2023-DE

Pour la nouvelle année scolaire 2023-2024, il est proposé :

- Une augmentation des tarifs pour les tranches T-1, T0 et T+1 pour tenir compte de l'inflation (+21% sur les denrées alimentaires), de la masse salariale (+41%) et des frais de structure (carburant, fluides...). La hausse proposée est progressive selon les tranches.

Tranche QF	Augmentation
T-2	Pas d'augmentation compte tenu de la précarité des familles
T-1	+ 1,5%
T0	+ 2 %
T+1	+3%

- Une augmentation du tarif lié aux retards récurrents des parents : 5,10 € (+2%)
- La création d'un tarif majoré pour les familles habitants à l'extérieur de la CCPH
- Une augmentation du prix des repas facturés aux concessionnaires : 3,98 € (+2%)
- Une augmentation de 2% des tarifs adultes pour un repas :
 - ✓ Agents communaux et intercommunaux en formation ou en mission : 6,32 €
 - ✓ Autres adultes extérieurs : 8,67 €

Nouvelle grille tarifaire :

Pour information, les tarifs intra s'appliquent aux usagers ressortissants du Pays d'Héricourt. Les tarifs extra correspondent aux usagers habitants hors Pays d'Héricourt et les tarifs majorés s'appliquent aux usagers ne respectant pas les délais d'inscriptions.

TARIFS PERISCOLAIRES		Tarifs Intra CCPH 2023/2024			Tarifs Intra CCPH majorés 2023/2024			Tarifs Extra CCPH 2023/2024			Tarifs Extra CCPH majorés 2023/2024		
MATIN	T-2	1,01 €			1,18 €			1,18 €			1,38 €		
	T-1	1,15 €			1,34 €			1,34 €			1,57 €		
	T0	1,29 €			1,51 €			1,51 €			1,77 €		
	T+1	1,48 €			1,75 €			1,75 €			2,07 €		
MIDI avec repas		Total	Animation	Repas	Total	Animation	Repas	Total	Animation	Repas	Total	Animation	Repas
	T-2	3,98 €	2,98 €	1,00 €	4,92 €	3,69 €	1,23 €	4,92 €	3,69 €	1,23 €	6,08 €	4,85 €	1,23 €
	T-1	4,85 €	3,19 €	1,66 €	5,82 €	3,83 €	1,99 €	5,82 €	3,83 €	1,99 €	6,97 €	4,98 €	1,99 €
	T0	5,64 €	3,43 €	2,21 €	6,73 €	4,02 €	2,71 €	6,73 €	4,02 €	2,71 €	8,03 €	5,32 €	2,71 €
T+1	6,57 €	3,71 €	2,86 €	7,85 €	4,37 €	3,48 €	7,85 €	4,37 €	3,48 €	9,37 €	5,89 €	3,48 €	
MIDI avec panier repas (→PAI)	T-2	2,98 €	2,98 €		3,69 €	3,69 €		3,69 €	3,69 €		4,85 €	4,85 €	
	T-1	3,19 €	3,19 €		3,83 €	3,83 €		3,83 €	3,83 €		4,98 €	4,98 €	
	T0	3,43 €	3,43 €		4,02 €	4,02 €		4,02 €	4,02 €		5,32 €	5,32 €	
	T+1	3,71 €	3,71 €		4,37 €	4,37 €		4,37 €	4,37 €		5,89 €	5,89 €	
SOIR	T-2	1,87 €			2,24 €			2,24 €			2,68 €		
	T-1	2,23 €			2,69 €			2,69 €			3,24 €		
	T0	2,52 €			3,04 €			3,04 €			3,67 €		
	T+1	2,93 €			3,50 €			3,50 €			4,19 €		

TARIFS MERCREDI		Tarifs Intra CCPH 2023/2024			Tarifs Intra CCPH majorés 2023/2024			Tarifs Extra CCPH 2023/2024			Tarifs Extra CCPH majorés 2023/2024		
RELAIS MATIN	T-2	1,41 €			1,85 €			1,85 €			2,43 €		
	T-1	1,61 €			2,10 €			2,10 €			2,74 €		
	T0	1,85 €			2,42 €			2,42 €			3,17 €		
	T+1	2,17 €			2,84 €			2,84 €			3,72 €		
MATIN	T-2	2,84 €			4,23 €			4,23 €			6,30 €		
	T-1	3,22 €			4,81 €			4,81 €			7,19 €		
	T0	3,65 €			5,47 €			5,47 €			8,19 €		
	T+1	4,31 €			6,44 €			6,44 €			9,63 €		
MIDI avec repas		Total	Animation	Repas	Total	Animation	Repas	Total	Animation	Repas	Total	Animation	Repas
	T-2	3,98 €	2,98 €	1,00 €	4,92 €	3,69 €	1,23 €	4,92 €	3,69 €	1,23 €	6,08 €	4,85 €	1,23 €
	T-1	4,85 €	3,19 €	1,66 €	5,82 €	3,83 €	1,99 €	5,82 €	3,83 €	1,99 €	6,97 €	4,98 €	1,99 €
	T0	5,64 €	3,43 €	2,21 €	6,73 €	4,02 €	2,71 €	6,73 €	4,02 €	2,71 €	8,03 €	5,32 €	2,71 €
MIDI avec panier repas (→PAI)	T-2	2,98 €	2,98 €		3,69 €	3,69 €		3,69 €	3,69 €		4,85 €	4,85 €	
	T-1	3,19 €	3,19 €		3,83 €	3,83 €		3,83 €	3,83 €		4,98 €	4,98 €	
	T0	3,43 €	3,43 €		4,02 €	4,02 €		4,02 €	4,02 €		5,32 €	5,32 €	
	T+1	3,71 €	3,71 €		4,37 €	4,37 €		4,37 €	4,37 €		5,89 €	5,89 €	
APRES MIDI	T-2	2,84 €			4,23 €			4,23 €			6,30 €		
	T-1	3,22 €			4,81 €			4,81 €			7,19 €		
	T0	3,65 €			5,47 €			5,47 €			8,19 €		
	T+1	4,31 €			6,44 €			6,44 €			9,63 €		
RELAIS SOIR	T-2	1,41 €			1,85 €			1,85 €			2,43 €		
	T-1	1,61 €			2,10 €			2,10 €			2,74 €		
	T0	1,85 €			2,42 €			2,42 €			3,17 €		
	T+1	2,17 €			2,84 €			2,84 €			3,72 €		

TARIFS VACANCES SCOLAIRES		Tarifs Intra CCPH 2023/2024			Tarifs Intra CCPH majorés 2023/2024			Tarifs Extra CCPH 2023/2024			Tarifs Extra CCPH majorés 2023/2024		
RELAIS MATIN	T-2	1,41 €			1,85 €			1,85 €			2,43 €		
	T-1	1,61 €			2,10 €			2,10 €			2,74 €		
	T0	1,85 €			2,42 €			2,42 €			3,17 €		
	T+1	2,17 €			2,84 €			2,84 €			3,72 €		
MATIN	T-2	3,21 €			4,86 €			4,86 €			7,36 €		
	T-1	3,68 €			5,54 €			5,54 €			8,34 €		
	T0	4,21 €			6,35 €			6,35 €			9,59 €		
	T+1	4,93 €			7,47 €			7,47 €			11,30 €		
MIDI avec repas		Total	Animation	Repas	Total	Animation	Repas	Total	Animation	Repas	Total	Animation	Repas
	T-2	3,98 €	2,98 €	1,00 €	4,92 €	3,69 €	1,23 €	4,92 €	3,69 €	1,23 €	6,08 €	4,85 €	1,23 €
	T-1	4,85 €	3,19 €	1,66 €	5,82 €	3,83 €	1,99 €	5,82 €	3,83 €	1,99 €	6,97 €	4,98 €	1,99 €
	T0	5,64 €	3,43 €	2,21 €	6,73 €	4,02 €	2,71 €	6,73 €	4,02 €	2,71 €	8,03 €	5,32 €	2,71 €
MIDI avec panier repas (→PAI)	T-2	2,98 €	2,98 €		3,69 €	3,69 €		3,69 €	3,69 €		4,85 €	4,85 €	
	T-1	3,19 €	3,19 €		3,83 €	3,83 €		3,83 €	3,83 €		4,98 €	4,98 €	
	T0	3,43 €	3,43 €		4,02 €	4,02 €		4,02 €	4,02 €		5,32 €	5,32 €	
	T+1	3,71 €	3,71 €		4,37 €	4,37 €		4,37 €	4,37 €		5,89 €	5,89 €	

TARIFS VACANCES SCOLAIRES (suite)		Tarifs Intra CCPH 2023/2024	Tarifs Intra CCPH majorés 2023/2024	Tarifs Extra CCPH 2023/2024	Tarifs Extra CCPH majorés 2023/2024
APRES MIDI	T-2	3,21 €	4,86 €	4,86 €	7,36 €
	T-1	3,68 €	5,54 €	5,54 €	8,34 €
	T0	4,21 €	6,35 €	6,35 €	9,59 €
	T+1	4,93 €	7,47 €	7,47 €	11,30 €
RELAIS SOIR	T-2	1,41 €	1,85 €	1,85 €	2,43 €
	T-1	1,61 €	2,10 €	2,10 €	2,74 €
	T0	1,85 €	2,42 €	2,42 €	3,17 €
	T+1	2,17 €	2,84 €	2,84 €	3,72 €

En cas de retard récurrent (après 18h30), une majoration de 5,10 € sera appliquée.

Les suppléments pour l'organisation de sorties pendant les vacances, sur les temps extrascolaires :

- Enfants inscrits sur la semaine entière : gratuit
- Enfants inscrits moins de 5 jours dans la semaine : 2,50 €
- Enfants inscrits uniquement à la sortie : 5,00 €

Et sur les mercredis :

- Enfants inscrits 4 mercredis par mois : gratuit
- Enfants inscrits moins de 4 fois dans le mois : 2,50 €
- Enfants inscrits uniquement à la sortie : 5,00 €
- Tarif pour une nuitée : forfait de 5,00 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire,
- **DECIDE** de solliciter l'aide de l'Etat pour le repas à moins de 1,00 €,
- **AUTORISE** le Président à la signature des documents utiles.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 2 juin 2023

Le Président,

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-083_2023-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-84_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
26 mai 2023

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres titulaires
présents

26

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMBOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Nbre de suffrages exprimés

42

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°084/2023

Objet : Autorisation de signer un avenant au marché de fournitures alimentaires – « Lot 14 : Compote, confiture et pâte à tartiner »

Le Président expose que le prestataire PRO A PRO retenu pour la fourniture des denrées alimentaires de la Cuisine centrale pour le lot 14 nous alerte à nouveau sur son incapacité à maintenir les prix du marché en raison de la conjoncture économique.

Il s'agit d'un petit lot car il représente un montant estimatif annuel de 4 400 € maximum.

Pour le lot 14 : Le prix des compotes est toujours en hausse, leur production est très énergivore et le prix du sucre est en très forte augmentation. Le prix des emballages cartons et plastiques demeure toujours très élevé et impacte donc directement l'évolution du prix des compotes.

La pâte à tartiner subit également une hausse.

Il est à noter que le prix des confitures reste stable.

Cette modification doit faire l'objet d'un nouvel avenant, faisant suite au précédent, pour être applicable.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer cet avenant à effet au 5 juin 2023 pour une durée de 6 mois et de reprendre l'attache du prestataire à l'issue de cette période afin de s'assurer de l'évolution de la situation.

À l'issue de cette période le Conseil communautaire pourrait être amené à se prononcer une nouvelle fois sur ce marché.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 2 juin 2023

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
26 mai 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

26

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°085/2023

Objet : Adoption de la tarification de l'école de musique 2023-2024

Le Président expose que, comme chaque année, il est nécessaire de délibérer sur les tarifs de l'École de Musique du Pays d'Héricourt à effet du 1^{er} septembre 2023.

Pour 2023-2024, il est proposé d'augmenter légèrement les tarifs selon les coefficients suivants :

- Catégories 1 et 2 : pas de changement
- Catégorie 3 : +1,5%
- Catégorie 4 : +2%
- Catégories 5, 6, 7 et 8 : +3%

Voici donc la nouvelle grille tarifaire détaillée proposée :

TARIFS DE BASE (élèves d'Héricourt, de la CCPH, personnel et enfants du personnel de la Ville d'Héricourt et de la CCPH) Tarifs mensuels soumis aux revenus du foyer		2023 – 2024 (idem 2022-2023)
Formation musicale	Jeune	14,60 €
	Adulte	24,90 €
Formation instrumentale	Jeune	19,60 €
	Adulte	31,10 €

⌘ Pour les élèves faisant partie de l'Harmonie Municipale :

- Réduction de 50% sur le tarif des cours y compris pour les activités annexes (à l'exclusion des frais administratifs),
 - Location d'un instrument : 10 € par mois.
- ▣ Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité.

Tarif 1 : « Jeunes »

▣ Applicable aux :

- aux enfants mineurs,
- aux personnes majeures de moins de 25 ans poursuivant leurs études sur présentation d'un certificat de scolarité,
- aux demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sur présentation d'un justificatif de Pôle Emploi.

Quotient familial <i>Revenu fiscal de référence</i> <i>(Nombre de parts fiscales x 12)</i>	Catégorie	Coef.	PAR MOIS			TOTAL	
			Cours solfège	Cours instrument	Location instrument	sans location	avec location
De 0 à 417,99	1	0,222	3,21 €	4,31 €	10,00 €	7,52 €	17,52 €
de 418 à 500,99	2	0,303	4,38 €	5,88 €	10,00 €	10,26 €	20,26 €
de 501 à 999,99	3	0,446	6,52 €	8,75 €	10,00 €	15,27 €	25,27 €
de 1 000 à 1 519,99	4	1,010	14,74 €	19,79 €	10,00 €	34,53 €	44,53 €
de 1 520 à 2 230,99	5	1,391	20,30 €	27,25 €	29,00 €	47,56 €	76,56 €
de 2 231 à 5 980,99	6	1,545	22,56 €	30,28 €	29,00 €	52,84 €	81,84 €
5 981 et plus	7	1,854	27,07 €	36,34 €	29,00 €	63,41 €	92,41 €
Non présentation de l'avis d'imposition	8	2,060	30,08 €	40,38 €	29,00 €	70,45 €	99,45 €

▣ **Tarif dégressif, applicable seulement sur les cours de solfège et d'instruments :**

- deuxième enfant : réduction de 20% sur les tarifs ci-dessus,
- troisième enfant et plus : réduction de 30% sur les tarifs ci-dessus.

La réduction s'applique sur le tarif le moins élevé et ne s'applique pas sur les locations d'instruments.

Tarif 2 : « Adultes »

▣ Applicable aux personnes majeures ne pouvant pas bénéficier du tarif « jeunes ».

Quotient familial <i>Revenu fiscal de référence</i> <i>(Nombre de parts fiscales x 12)</i>	Catégorie	Coef.	PAR MOIS			TOTAL	
			Cours solfège	Cours instrument	Location instrument	sans location	avec location
De 0 à 417,99	1	0,697	17,18 €	21,46 €	29,00 €	38,64 €	67,64 €
de 418 à 500,99	2	1,000	24,65 €	30,79 €	29,00 €	55,44 €	84,44 €
de 501 à 999,99	3	1,096	27,30 €	34,09 €	29,00 €	61,39 €	90,39 €
de 1 000 à 1 519,99	4	1,224	30,48 €	38,07 €	29,00 €	68,54 €	97,54 €
de 1 520 à 2230,99	5	1,391	34,63 €	43,25 €	29,00 €	77,88 €	106,88 €
de 2 231 à 5 980,99	6	1,545	38,47 €	48,05 €	29,00 €	86,52 €	115,52 €
5 981 et plus	7	1,854	46,16 €	57,66 €	29,00 €	103,82 €	132,82 €
Non présentation de l'avis d'imposition	8	2,060	51,29 €	64,07 €	29,00 €	115,36 €	144,36 €

Tarif 3 : Élèves extérieurs à la CCPH

Enfants mineurs, personnes majeures de moins de 25 ans poursuivant des études, chômeurs moins 25 ans	Tarif grille « jeunes » + 100% Location instrument : 29,00 € par mois
Personnes majeures ne bénéficiant pas du tarif « jeunes »	Tarif grille « adultes » + 100% Location instrument : 29,00 € par mois

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230601-85_2023-DE

Tarif 4 : Activités annexes

☒ *Chœurs d'enfants, atelier jazz, musique de chambre, ensembles divers, Les Burlesques, Choreia, Crazy Monday...*

Élèves résidant dans la C.C.P.H.	8,00 € par mois soit 24,00 € par trimestre
Élèves résidant hors de la C.C.P.H.	23,50 € par mois soit 70,50 € par trimestre

☒ *Activités annexes gratuites pour un élève inscrit en formation musicale et/ou instrumentale.*

Frais administratifs

Forfait appliqué à tous les élèves (sauf à atelier Chant et éveil musical)	23,00 € par an et par foyer
----------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

☒ *Information sur les frais administratifs : il s'agit d'un forfait annuel appliqué en totalité sur la première facture, que le paiement soit mensuel ou trimestriel. En cas d'arrêt en cours d'année, il n'est pas procédé à la rétrocession de ces frais administratifs.*

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'augmenter les tarifs selon les coefficients détaillés ci-dessus à partir de la saison 2023-2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 2 juin 2023
Le Président,

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-85_2023-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-086_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
26 mai 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

26

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°086/2023

Objet : École de Musique : signature d'une convention entre la CCPH et l'E.I. Gérard ROËSS – Atelier de réparation d'instruments

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt est gestionnaire de l'École de Musique du Pays d'Héricourt depuis le 1^{er} janvier 2016. Il expose que cet établissement accueille actuellement 380 élèves environ pour une trentaine de disciplines, comprenant formations musicale et instrumentale ainsi que des pratiques collectives. Ces élèves pratiquent pour la plupart un instrument, qui peut leur appartenir ou être loué par l'École de Musique. Ces instruments ont besoin d'un entretien régulier, que ce soit dans le cadre d'un entretien annuel, d'une réparation occasionnelle, de la préparation d'examens et concours ou lors d'un retour d'instrument loué.

Par le passé, un agent de l'École de Musique formé à la réparation d'instruments proposait ponctuellement ce service. À son départ en retraite, cet agent a proposé de créer son entreprise afin de permettre de ne pas perdre ce service.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer la convention permettant à l'E.I. Gérard ROËSS – Atelier de réparation d'instruments de s'installer dans un local au sein de l'école. Ainsi, il proposerait un service d'entretien d'instruments aux élèves de l'École de Musique. Ce service permettrait aussi d'entretenir notre propre parc instrumental.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 2 juin 2023

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-087_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
26 mai 2023

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

26

**Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents**

4

Nbre de suffrages exprimés

42

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNROY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°087/2023

Objet : Fonds de concours aux communes : Attribution de l'aide communautaire aux communes de Chagey, Verlans & Saulnot

Le Président rappelle que le Conseil communautaire réuni le 5 novembre 2020 a adopté par délibération n°159/2020 le principe d'attribution d'un fonds de concours aux communes.

CHAGEY :

La commune de CHAGEY a déposé deux dossiers au titre de cette politique et souhaite mobiliser la totalité de son fonds de concours afin de financer les projets suivants :

- Aménagement du trottoir Grande Rue côté Luze
- Mise au gabarit de la route forestière (Bois en Posey)

Pour l'aménagement du trottoir, le plan de financement s'articule de la façon suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux trottoir :	17 964 €	CCPH FDC :	11 401 €
Réfection accès au 1 grande rue :	1 879 €	COMMUNE :	11 402 €
Aménagement passage piétons :	2 960 €		
TOTAL	22 803 €	TOTAL	22 803 €

Pour la mise au gabarit de la route forestière, le plan de financement s'articule de la façon suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux :	26 016 €	CCPH FDC :	10 289 €
		COMMUNE :	15 727 €
TOTAL	26 016 €	TOTAL	26 016 €

Ce sont donc **21 690 €** qui sont sollicités par la commune de CHAGEY pour ses deux projets.

VERLANS :

La commune de VERLANS annule sa demande initiale de fonds de concours pour l'aménagement d'une aire de jeux et la création d'un verger autour du pôle de convivialité.

La délibération n° 149/2021 du 6 juillet 2021 est donc caduque en ce qui concerne la partie dédiée à l'attribution du fonds de concours de Verlans.

La commune sollicite aujourd'hui la totalité de son fonds de concours pour la réfection totale de la rue Nicolas Lalouette.

Le plan de financement du projet s'articule de la façon suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux :	55 000 €	AED :	6 000 €
		Abondement AED :	900 €
		CCPH FDC :	14 655 €
		COMMUNE :	33 445 €
TOTAL	55 000 €	TOTAL	55 000 €

Ce sont donc **14 655 €** qui sont sollicités par la commune de VERLANS pour son projet.

SAULNOT :

La commune de SAULNOT a déposé un dossier au titre de cette politique et souhaite mobiliser une partie de son fonds de concours afin de financer son projet d'installation d'un système de vidéosurveillance.

Le plan de financement du projet s'articule de la façon suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Coût travaux :	28 468.21 €	DETR Vidéosurveillance :	11 387.40 €
		FIPD Vidéosurveillance :	8 540 €
		FDC CCPH :	2 846.82 €
		Autofinancement** :	5 693.64 €
TOTAL	28 468.21 €	TOTAL	28 468.21 €

Ce sont donc **2 846.82 €** que la commune de SAULNOT sollicite sur ce projet.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'attribuer les fonds de concours à la commune de CHAGEY pour un montant total de **21 690 €** (11 401 € pour l'aménagement du trottoir et 10 289 € pour la mise au gabarit de la route forestière),
- **DECIDE** d'attribuer le fonds de concours à la commune de Verlans pour un montant total de **14 655 €**,
- **DECIDE** d'attribuer le fonds de concours à la commune de Saulnot pour un montant total de **2 846.82 €**,
- **AUTORISE** le Président à la signature des conventions afférentes.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 2 juin 2023

Le Président,

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-087_2023-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-088_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
26 mai 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

26

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

42

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°088/2023

Objet : 13^{ème} tranche du Fort du Mont Vaudois : Attribution du fonds de concours à la Ville d'Héricourt

Le Président expose que depuis 2009, la CCPH soutient financièrement la Ville d'Héricourt pour les travaux de restauration du Fort du Mont Vaudois. Ainsi, 53 249.70 € ont été versés par la CCPH depuis le début de ce partenariat.

La 13^{ème} tranche de travaux (2019-2020-2021) est aujourd'hui terminée et la Ville d'Héricourt sollicite la CCPH pour une participation financière à hauteur de 11 250 € pour un coût travaux de 90 000 € HT.

Pour cette 13^{ème} tranche, ce sont des travaux de réfection des maçonneries et des voûtes du chemin d'infanterie qui ont été réalisés.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ACCORDE** le fonds de concours à hauteur de 11 250 € à la Ville d'Héricourt.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 2 juin 2023

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-089_100-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
26 mai 2023

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

**Nbre de membres titulaires
présents**

26

**Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents**

4

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danièle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danièle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNROY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°089/2023

Objet : Hébergements touristiques - Attribution d'une subvention pour la création d'un meuble de tourisme sur Châlonvillars

Porteur de projet : CRAMAILLE ET COCOS

Adresse : 3 rue de Frahier – 70400 CHALONVILLARS

Dirigeant : M. & Mme AUDOINEAU-MAIRE

Forme juridique : auto-entreprise

N° Siret : 79187140300014

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés/Centre de Formalité des Entreprises : 07/09/2017

Intitulé projet : création d'un meublé de tourisme

Pas d'aide précédemment attribuée

Présentation du projet et du porteur de projet :

Isabelle AUDOINEAU et Stéphane MAIRE vous accueillent à la campagne dans leur meublé de tourisme « Cramaille et cocos ». Ce nom aux saveurs locales fait référence à la cramailotte de Haute-Saône (confiture de fleurs de pissenlits) et aux cocos jaunes (prune de nos vergers hauts-saônois).

La situation géographique du site permet d'accéder rapidement aux bases nautiques du bassin de Champagny et du Malsaucy et aux pistes de ski de la Planche des Belles Filles et du Ballon d'Alsace. La proximité avec le GR15, le Saint Jacques de Compostelle mais aussi la Coulée Verte à 5 minutes à vélos sont

des atouts supplémentaires pour les marcheurs et les cyclistes ainsi que le centre équestre à Evette-Salbert qui propose des activités en famille.

Outre, ce tourisme vert et sportif, la proximité avec l'Aire Urbaine permet d'accéder à un tourisme culturel riche et varié. En effet, la visite de la Chapelle le Corbusier, du Musée de la Négritude, du musée départemental de Château Lambert ou encore du Château d'Oricourt pourront ponctuer le séjour des touristes de découvertes culturelles.

Le Territoire de Belfort voisin propose de nombreuses visites comme son Château, le Lion, la Ceinture Fortifiée, le Musée d'art ou encore le Musée d'art contemporain.

La Ville de Montbéliard propose également des visites au Château des Ducs de Wurtemberg, le Pavillon des Sciences ou encore le Marché de Noël.

Le gîte pourra être le lieu d'accueil idéal pour les personnes qui souhaitent profiter des différents festivals de la Région, Eurockéennes, FIMU, grande foire aux livres de Belfort...

Pour les résidents qui souhaiteraient s'aventurer un peu plus loin, le gîte pourra proposer des excursions vers l'Alsace voisine : route des vins, visite de Colmar...

M. et Mme AUDOINEAU-MAIRE proposent un logement situé dans un écrin de verdure avec vue dégagée Sud, Sud-Ouest, une terrasse avec barbecue, salon de jardin, aménagements ludiques pour les enfants et cabane.

Le projet tiendra compte de l'esprit et du cachet du lieu originel en préservant les pierres apparentes, niches et boiseries, tout en veillant à apporter un confort moderne et complet.

Le gîte s'organisera autour d'une grande pièce centrale avec salon-séjour et cuisine intégrée, une chambre parentale, une chambre à l'étage et une salle de bain. Le gîte pourra accueillir jusqu'à 6 personnes. Le parking pourra accueillir 2 voitures. Une attention particulière sera apportée au style et à la décoration des lieux.

L'originalité du site résidera dans son concept global puisque les objets décoratifs et les meubles seront à vendre. Pour cela, le couple travaille avec des artistes locaux et un brocanteur qui équiperont l'ensemble des pièces. Des séjours à thèmes, des ateliers à caractère artistique, des accompagnements touristiques et de découvertes de la nature seront proposés à termes.

Un accès à la piscine des propriétaires, entièrement sécurisée, sera possible sur réservation et de manière réglementée.

Les travaux estimés à 76 121.13 € HT seront réalisés par des entreprises locales et les porteurs de projet ont souscrit à un prêt à hauteur de 82 000 € TTC.

Il est à noter que le porteur de projet n'a pas bénéficié de subvention financière de la CCPH pour un tel projet auparavant.

Conformément à son règlement d'intervention, adopté lors du Conseil Communautaire du 03 octobre 2019, la CCPH intervient sur ce type de projet à hauteur de 3 000 €. En effet, le taux d'intervention pour un meublé de tourisme est de 10 % de subvention plafonné à 30 000 € par projet.

Pour rappel, initialement la Région Bourgogne Franche Comté intervenait sur ce type d'opération mais elle a gelé ses aides en faveur des hébergements touristiques en 2020. La CCPH a cependant souhaité maintenir le dispositif et continuer à attribuer des aides en soutien aux porteurs de projet.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

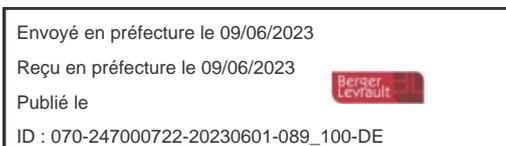
- **DECIDE** d'attribuer à M. et Mme AUDOINEAU - MAIRE une subvention de 3 000 € soit 10% des dépenses plafonnées à 30 000 €,
- **AUTORISE** le Président à la signature de la convention d'attribution.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 2 juin 2023

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 070-247000722-20230601-090_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
26 mai 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

26

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – André LOUIS (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) - Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNROY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°090/2023

Objet : Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la poursuite de la valorisation de la ceinture fortifiée

Le Président expose que la ceinture fortifiée réalisée dans le nord de la Franche-Comté à la fin du 19^{ème} siècle par le général Séré de Rivières est un marqueur fort du patrimoine militaire de notre région. Conscientes du potentiel touristique que représente cet ensemble d'ouvrages, des collectivités locales ont décidé de réaliser une étude pour un schéma de développement de la ceinture fortifiée.

C'est ainsi que dans le cadre de leur compétence en matière de tourisme, le Grand Belfort et Pays de Montbéliard Agglomération se sont entendus pour porter cette étude pour l'ensemble des fortifications couvertes par leur territoire. En dehors de ce périmètre, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et la Ville de Giromagny sont elles aussi concernées par cette valorisation touristique.

Compte tenu de la densité des fortifications dans le territoire du Grand Belfort, ce dernier s'est proposé pour porter la maîtrise d'ouvrage de cette étude. Et c'est ainsi, que le 15 novembre 2018, le conseil communautaire à l'unanimité autorisait la CCPH à s'engager dans cette valorisation. L'étude, terminée en juin 2019 a permis de mettre en place un plan d'action pour valoriser l'ensemble de la ceinture fortifiée.

Des premières actions ont ainsi vu le jour :

- Réalisation d'une charte graphique et d'un slogan permettant d'affirmer l'identité du réseau fortifié,
- Création d'une photothèque harmonisée,

- Impression d'une carte touristique commune de type Z-Card,
- Lancement d'un site internet officiel dédié,
- Lancement d'une application mobile destinée à fonctionner avec des QR Codes répartis sur les sites.

Forts de ce succès collectif qui permet de valoriser le patrimoine historique local et de faire rayonner le territoire, les EPCI partenaires souhaitent désormais s'engager dans une nouvelle convention dont le terme est fixé au 31 décembre 2026, afin de développer de nouvelles actions telles que le déploiement d'une signalétique d'accueil harmonisée, de continuer à faire vivre les outils déployés et de fédérer autour de ce réseau fortifié unique.

Outre les crédits nécessaires inscrits à son budget primitif 2023, Grand Belfort Communauté d'Agglomération a d'ores et déjà obtenu au titre de ce projet collectif un accord des services de l'État pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 26 943 € au titre du FNADT Destination France. D'autres dossiers de subventions et financements sont actuellement en cours de constitution.

Concernant le financement des actions et la clé de répartition, le principe de base retenu est le suivant :

- *Mutualisation des dépenses pour l'ensemble des travaux de conception, de réalisation ou de maintenance des actions et outils collectifs.*
- *Répartition des dépenses entre les parties, au prorata du nombre de forts répertoriés sur leurs territoires respectifs et facturation en conséquence par Grand Belfort Communauté d'Agglomération.*
- *Engagement des consultations par Grand Belfort Communauté d'Agglomération (marché à bon de commande et à prix unitaires) pour l'ensemble de ces travaux au titre du collectif afin d'assurer un cahier des charges harmonisé et des tarifs attractifs.*
- *Mandatement officiel de Grand Belfort Communauté d'Agglomération par chaque partie pour chaque passation de commande des éléments signalétiques des forts répertoriés sur son propre territoire, dont ladite consultation fait l'objet. La prise en charges des dépenses se fera par Grand Belfort Communauté d'Agglomération qui refacturera ensuite chaque membre par des appels de fonds sur la base des dépenses effectivement réalisées sur les sites fortifiés dont il a la charge.*
- *Utilisation en priorité du reliquat versé au Grand Belfort par les autres parties pour l'achat des dépenses mutualisées à venir.*
- *Transmission d'un point financier faisant apparaître la bonne utilisation de ces crédits aux parties lors du prochain appel de fonds.*
- *Les dépenses annexes engagées par les EPCI pour déployer les travaux de mise en place de la signalétique ou d'aménagements définis collectivement dans le cadre du schéma de développement de l'attractivité de la Ceinture Fortifiée du Nord Franche-Comté, resteront à la charge de chaque partie qui demeurera intégralement responsable des formalités administratives afférentes. Il appartiendra à chaque partie de réaliser ou non ces travaux, dans un délai laissé à son appréciation et restant conforme.*
- *Grand Belfort Communauté d'Agglomération est en outre autorisé à solliciter toute participation financière ou subvention permettant de financer ces projets. Celles-ci seront reversées aux partenaires selon la clé de répartition financière adoptée et en déduction des appels de fonds à venir.*

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à la signature de la convention et **ADOpte** le principe de base de la clé de répartition financière.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 2 juin 2023
Le Président,

Envoyé en préfecture le 09/06/2023	
Reçu en préfecture le 09/06/2023	
Publié le	
ID : 070-247000722-20230601-090_2023-DE	



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-091_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
26 mai 2023

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

**Nbre de membres titulaires
présents**

26

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

**Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents**

4

Nbre de suffrages exprimés

42

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°091/2023

Objet : Projet d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec le Lycée Aragon d'Héricourt et signature d'une convention

Le Président expose que depuis plusieurs années, dans le cadre des dispositifs DRAC/Education Nationale, le lycée Louis Aragon met en œuvre des projets d'Education Artistique et Culturelle en partenariat avec la Médiathèque du Pays d'Héricourt et plus particulièrement son service Hérlilab.

Financés par l'Etat, ces dispositifs nécessitent d'être organisés en partenariat avec une structure culturelle locale. Ainsi la CCPH porte la gestion administrative et financière liée à ces projets. Elle assure la rémunération des artistes qui conduisent pédagogiquement les ateliers. Ces prestations sont entièrement remboursées via une subvention de la DRAC par une dotation Pass Culture d'une part et une participation financière de l'établissement scolaire d'autre part. Certains frais annexes sont pris en charge en direct par le lycée.

Afin de formaliser les engagements des différentes parties à ces dispositifs, et ainsi pouvoir percevoir la subvention de la DRAC, il convient d'établir une convention de partenariat entre la CCPH et le Lycée Aragon.

Le projet qui a été mené pour l'année scolaire est le suivant :

Rencontre avec l'artiste Florent Wong dont le travail est déterminé par le jeu du hasard, fonctionnement assez rare aujourd'hui en art. C'est pourquoi le travail a porté sur la spontanéité, le jeu du hasard et de la tâche. Pour ensuite réfléchir aux procédés plastiques d'appropriation du hasard, comme par exemple la figuration.

Les élèves n'ont pas l'habitude de travailler le grand format, c'est pourquoi l'utilisation des formats de taille humaine voire plus grands leur fera appréhender le rapport au corps au sein de la création.

Les travaux grands formats ont ensuite été installés au sein du lycée.

Il a été demandé aussi aux élèves de récolter tous les travaux d'esquisses, et les croquis mais aussi de réaliser des photos d'eux-mêmes au travail, afin de restituer les rapports entre le corps et le format comme les gestes,

le jeu des traces, empreintes... Ils ont fait un choix afin de réaliser chacun, une composition relatant la genèse de leur travail. Celles-ci ont été imprimées en grand format à Hérilab (Fab-Lab de la Médiathèque) et présentée dans le lycée aux côtés des grands formats lors du vernissage 12 mai 2023 à 18h au lycée Aragon.

Durée : Les interventions de Florent Wong se sont étalées d'octobre à mai, les lundis de 13h30 à 15h30 au lycée, soit une intervention totale de 24 heures.

Le coût global du projet est le suivant :

- Prestation Florent Wong : 24 heures d'intervention à 60 € TTC soit 1 440 €,
- Remboursement forfaitaire déplacements Florent Wong : 300 € pour 16 A/R Belfort – Héricourt,
- Impressions kakemonos (dimensions de 90 x 300 cm) : 15 exemplaires à 42 € l'unité soit 630 €

Total : 2 370 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **VALIDE** cette action, et **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec le lycée.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 2 juin 2023
Le Président,

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 070-247000722-20230601-091_2023-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-092_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
26 mai 2023

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

**Nbre de membres titulaires
présents**

26

**Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents**

4

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – André LOUIS (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) - Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNROY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°092/2023

Objet : Plan Climat Air Energie Territorial : Partenariat avec ENEDIS

Moteur de l'action du Pays d'Héricourt en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de gestion innovante et économe de l'énergie, le Président expose que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), initié en 2022, est entré dans la phase d'élaboration d'une stratégie partagée par les différents acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations, institutionnels et pouvoirs publics...) qui permettra de définir un plan d'action pour les prochaines années.

Le pilotage de la démarche, coordonné par un Comité de Pilotage dédié et faisant l'objet de points d'étape en Commission « Environnement », a donné lieu à différents temps forts :

- **Diagnostic** de territoire – finalisé en 2022 – et mis à disposition en téléchargement.
- **Ateliers participatifs**, réalisés en Décembre 2022, visant à mobiliser les acteurs du territoire dans l'identification des enjeux et des leviers d'action sur le Pays d'Héricourt.
- **Enquête en cours** permettant d'identifier les actions d'ores et déjà engagées par les communes et représentant autant d'atouts dans la stratégie « Energie-Climat » à mettre en place.

Une note de synthèse jointe au présent rapport présente les principales conclusions et les orientations identifiées suite au diagnostic mené en 2022.

S'inscrivant dans une démarche associant les acteurs socio-économiques du territoire, le Plan Climat constitue un cadre à la définition de partenariats dédiés. C'est dans ce contexte que ENEDIS, en sa qualité de gestionnaire des réseaux d'électricité notamment engagé dans le déploiement des énergies renouvelables, et la CCPH entendent mutualiser leur action à travers un partenariat formalisé dans une convention.

À ce titre, ENEDIS s'engage à mettre gracieusement à disposition de la collectivité les données nécessaires à l'élaboration du Plan Climat ainsi que la mise en œuvre des actions dédiées. Un accompagnement spécifique pourra également être apporté dans l'installation d'équipements de production d'énergie électrique renouvelable de manière à faciliter le raccordement au réseau public de distribution d'électricité. Dans ce cadre, des études de potentiel en matière d'énergies renouvelables pourront être menées et mises à la disposition de la CCPH, en particulier sur le potentiel photovoltaïque du Pays d'Héricourt.

De son côté, la Communauté de Communes s'engage à associer ENEDIS à l'élaboration du Plan Climat, et partager les données publiques de diagnostic et de plan d'action ayant un impact sur les capacités de production renouvelables et de consommation sur le territoire. Cette coordination vise notamment à anticiper le renforcement des réseaux publics de distribution d'électricité et limiter ainsi les coûts de raccordement.

Ce partenariat, sans incidence financière, est proposé pour une durée d'un an, et pourra être reconduit par avenant.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** le principe d'un partenariat avec ENEDIS visant à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat du Pays d'Héricourt,
- **VALIDE** la convention de partenariat prévue à cet effet,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 2 juin 2023
Le Président,

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-092_2023-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
26 mai 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

26

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNROY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

* * * * *

N°093/2023

Objet : Pôle de développement économique de Luze : Acquisitions foncières

Le Président expose que la CCPH a été contactée par Mesdames Marie-Angèle et Nelly LODS, propriétaires de 2 parcelles de bois situées à proximité du futur Pôle de Développement Economique de Luze.

Mesdames LODS sont désireuses de vendre leurs biens et ont donné leur accord pour un prix de vente de 2.5 € /m² correspondant au prix de base proposé à tous les propriétaires concernés par le projet de Pôle de Développement économique.

Les emprises concernées sont les suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZD	0110	EN CHENEVREPALE	0 ha 22 a 26 ca
ZD	0113	EN CHENEVREPALE	0 ha 12 a 00 ca
Surface totale			0 ha 34 a 26 ca
Prix de vente (2.5 €/m²)			8 565 € TTC

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (6 votes contre) :

- **DECIDE** d'acquérir ces parcelles pour un montant de 8 565 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à cette décision.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 2 juin 2023

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
26 mai 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

26

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNROY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°094/2023

Objet : Habitat 2020 - Attribution de subventions

La Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. Plusieurs dossiers sont à ce jour présentés :

FACADES	
Propriétaire	ARISTIDINI JEAN-MARIE
Adresse	29 RUE DE LA GRUE 70400 CHAMPEY
Type de travaux	RAVALEMENT DE FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	20 729 €
Montant subvention CCPH	800 €

FACADES	
Propriétaire	FADLI YAZID
Adresse	23 FAUBOURG DE BELFORT 70 400 HERICOURT
Type de travaux	RAVALEMENT DE FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	20 700 €
Montant subvention CCPH	800 €

HABITER MIEUX SERENITE	
Propriétaire	JACQUOT RAPHAEL
Adresse	3 RUE DU VERDEY 70400 CHAGEY
Type de travaux	MENUISERIES EXT-ISOLATION INT- CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	30 000 €
Montant total des travaux HT	42 408.31 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	17 500 €
Montant subvention CCPH	500 €

MAPRIMERENOV' SERENITE	
Propriétaire	HERRGOTT DANIEL
Adresse	12 RUE D'ARCEY 70400 SAULNOT
Type de travaux	POMPE A CHALEUR
Montant maximum de travaux subventionnables HT	30 000 €
Montant total des travaux HT	14 600 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	8 570 €
Montant subvention CCPH	500 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'accorder les subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 2 juin 2023
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le 
ID : 070-247000722-20230601-094_2023-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-095_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
26 mai 2023**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

**Nbre de membres titulaires
présents**

26

**Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents**

4

Nbre de suffrages exprimés

42

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°095/2023

Objet : Sortie de l'actif et cession de barrières Heras à la Ville d'Héricourt

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt s'était portée acquéreuse de 2 ensembles de barrière types HERAS dans le cadre de ses opérations de démolition tuilerie/construction du bassin d'apprentissage et réalisation d'une plateforme provisoire pour l'odyssée du cirque.

Ces barrières avaient vocation à sécuriser les chantiers et emprises réservées à ces opérations.

Avaient été acquises :

- En 2017 :
 - 42 barrières à 31,80 € HT
 - 43 plots à 7,80 € HT
 - 42 pièces d'assemblage à 2 € HT
 - Numéro inventaire 24-1012
 - Amortissables sur 10 ans jusqu'en 2027
- En 2018 :
 - 100 barrières achetées à 39,90 € HT avec plots + brides
 - 34 jambes de force à 21,74 € HT
 - Numéro inventaire 24-1077
 - Amortissables sur 10 ans jusqu'en 2028

Suite à nos différentes utilisations de nombreuses barrières ont été endommagées, cassées et rendues impropres à l'usage qu'il convient de sortir de notre actif.

Il reste donc suite à ces aléas un stock de :

- 69 barrières,
- 100 plots en matériaux recyclés,
- 62 menottes,
- 10 jambes de force.

Les services techniques de la ville d'Héricourt ont demandé à emprunter ces équipements disponibles pour répondre à leur besoin et souhaitent les conserver définitivement. Il est proposé de les céder pour la somme de 3 200 € à la ville d'Héricourt.

Parallèlement il convient de délibérer afin de sortir ces équipements de l'actif communautaire et ainsi de porter notre stock à zéro.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** la sortie de l'actif de ces équipements de chantier et **AUTORISE** la vente à la ville du matériel énuméré pour la somme de 3 200 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 2 juin 2023

Le Président,

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-095_2023-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-096_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
26 mai 2023

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

**Nbre de membres titulaires
présents**

26

**Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents**

4

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

Etaients présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOUNS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNROY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°096/2023

Objet : Ressources humaines : Transformations et créations de postes

Création de postes saisonniers durant l'été 2023

Le Président expose que comme chaque année, au regard des besoins en personnel à prévoir au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, dans les centres de loisirs d'Héricourt, au service RH, à la Médiathèque et à l'accueil, il est nécessaire de renforcer les équipes pour la période estivale du 1er juillet au 31 août 2023.

Il sera donc fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 I – deuxièmement L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique.

À ce titre il sera créé au maximum 10 emplois à temps non complet à 25/35^{ème} et 1 emploi à temps complet dans les grades de catégorie C relevant de l'échelle C1 pour adjoint d'animation, adjoint administratif et adjoint technique.

Il sera créé un emploi à 20/35^{ème} sur le grade d'adjoint du patrimoine.

Création d'un poste de renfort d'activité au service environnement déchets pour l'année 2023-2024

Ce service est parfois amené à modifier son organisation en lien avec le service bâtiment (réorganisation des tournées en fonction des pannes, gestion des bacs, remplacement...). Ainsi il est proposé de renouveler la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet par semaine pour la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** :

- De créer 10 emplois à temps non complet à 25 heures par semaine pour faire face à des besoins saisonniers au 1er échelon des grades relevant de l'échelle C1,
- De créer un emploi à temps complet à 35 heures par semaine pour faire face à un besoin saisonnier au 1er échelon du grade d'adjoint administratif concernant le poste d'accueil,
- De créer 1 emploi à temps non complet à 20 heures par semaine au 1^{er} échelon du grade d'adjoint du patrimoine pour faire face à des besoins saisonniers,
- De créer un emploi d'adjoint technique à temps complet pour renfort d'activité du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 2 juin 2023

Le Président,



Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-096_2023-DE

Berser
Levrault

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-097_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
26 mai 2023

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

26

**Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents**

4

Nbre de suffrages exprimés

42

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNROY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°097/2023

Objet : Budget Annexe CAPC - Décision Modificative N°1

Le Président rappelle qu'en date du 14 avril 2023 la CCPH a voté son budget annexe. Il est nécessaire aujourd'hui de prendre une 1^{ère} décision modificative sur demande du SGC de Luxeuil-les-Bains.

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

BP : 176 000 €	DM1 : 0 € (Article 775 : - 176 000 € Article 7788 : + 176 000 €)	Nouveaux crédits : 176 000 €
----------------	------------------------------------------------------------------------	------------------------------

Ces ajustements n'entraînent pas de modification des équilibres pour la section de fonctionnement, qui s'établit à 265 615,53 € et pour la section d'investissement à 286 123,98 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** la présente Décision Modificative N°1 du Budget Annexe du Centre d'Affaires Pierre Carmien 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 2 juin 2023

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-098_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
26 mai 2023**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

**Nbre de membres titulaires
présents**

26

**Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents**

4

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de suffrages exprimés

42

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°098/2023

Objet : Motion du SYTEVOM contre la mise en place de la « consigne » des bouteilles en plastiques par les metteurs sur le marché

Le Ministère de la Transition écologique a récemment lancé une consultation des parties prenantes sur l'éventualité d'une mise en place de la consigne des bouteilles de boissons en plastique. La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi "AGEC") promulguée en 2020 avait en effet prévu une décision sur le déploiement ou non de la consigne en juin 2023.

À cette fin, une période de concertation s'est ouverte en janvier sur la mise en place éventuelle de cette consigne.

Les acteurs publics de la collecte et du traitement du déchet ménager et assimilé signataires de la présente motion,

VU la directive européenne relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastiques adoptée le 27 mars 2019 par le parlement ;

VU la Directive européenne 2018/852 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages ;

VU la loi n° 89-421 du 23 juin 1989 relative à l'information et à la protection du consommateur ainsi qu'à diverses pratiques commerciales et l'arrêté du 1er août 2001 qui fixe les taux de consignation des emballages dans le secteur des boissons ;

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui institue l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages en plastique d'ici 2022, dont les films et barquettes en plastique ;

VU la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 dite EGAlim (équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous) relative à l'interdiction de certains plastiques jetables et à usage unique ;

VU la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 dite AGECE relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

VU le Décret n° 2021-517 du 29 avril 2021 dit « 3R » relatif aux objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi, et de recyclage des emballages en plastique à usage unique pour la période 2021-2025 ;

ET

CONSIDÉRANT que la consigne est une caution sur l'emballage versée par le consommateur lors de l'achat d'un produit, somme qui est ensuite récupérée en rapportant l'emballage vide ;

CONSIDÉRANT les objectifs de la loi AGECE qui prévoit notamment la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040 et fixe pour objectif de réduire de 50 % d'ici à 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique pour boisson mises sur le marché ainsi qu'un taux de collecte pour le recyclage des « bouteilles en plastique pour boisson » de 77 % en 2025 et 90 % en 2029 ;

CONSIDÉRANT que 89 % des usagers déclarent trier leurs déchets, soit un taux de recyclage de 73% en 2021 (en progression de 3 points selon l'éco-organisme CITEO) ;

CONSIDÉRANT la généralisation de l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2023, celle-ci n'ayant pas eu le temps de produire ses effets sur l'ensemble du territoire. L'extension des consignes de tri a pour objectif de simplifier le geste de tri pour l'utilisateur grâce à une consigne simple « tous les emballages et les papiers dans le bac jaune » ;

CONSIDÉRANT l'amélioration des performances de recyclage dans les collectivités qui ont expérimenté l'extension des consignes de tri : de l'ordre de 6,8 kg/hab./an (soit +58% par rapport aux collectivités qui n'étaient pas en extension des consignes de tri [4,3 kg/hab./an]) ;

CONSIDÉRANT les retours d'expériences des pays européens tels que l'Allemagne ayant développé la consigne. Si l'Allemagne a le taux de recyclage des bouteilles en plastique le plus élevé de l'Union Européenne (98%), le pays est également le plus gros producteur et consommateur de plastique. La part des emballages en plastique pour boisson est passée en 20 ans de 29,6% à 58,2%.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

RENOUVELLENT leur opposition à un système aux effets pervers qui porte sur une confusion entre réutilisation (à l'image de certaines bouteilles en verre) et recyclage (la matière ne permettant pas la réutilisation). Le recyclage porté par l'extension des consignes de tri se trouverait alors très négativement impacté.

RAPPELLENT qu'actuellement, les collectivités investissent lourdement pour moderniser leurs centres de tri afin de satisfaire aux extensions des consignes de tri des emballages telles que prévues par la loi ; le détournement des bouteilles en plastiques ne peut que provoquer un surenchérissement des coûts d'exploitation du fait du non-amortissement des investissements prévus pour trier les emballages, y compris ceux visés par la consigne.

S'INQUIÈTENT de la disparition des soutiens CITEO versés aux collectivités sur les bouteilles consignées, du fait de l'absence de contribution des metteurs en marché qui en résulterait. **REFUSENT** le déséquilibre ainsi provoqué sur le modèle économique des collectivités et l'impact sur le consommateur/contribuable/citoyen qui devra nécessairement supporter le coût du surenchérissement du service public.

ALERTENT sur les conséquences pour le consommateur qui paiera au moins deux fois : pour le bac jaune, sa collecte et son traitement mais également pour la consigne; sa mise en place et son fonctionnement sans résultats probants.

RÉAFFIRMENT ainsi que la consigne des bouteilles plastiques ne constitue qu'un dispositif de collecte privée qui se substitue aux mécanismes de collectes et de valorisation développés par les collectivités depuis plus de 20 ans, venant ainsi détourner au profit des metteurs en marché des matières à forte valeur.

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le 
ID : 070-247000722-20230601-098_2023-DE

S'INTERROGENT sur la monétarisation du geste de tri et sa complexification alors même que sa simplification via l'extension des consignes de tri vient d'être généralisée. Cette monétarisation valorise la production de contenants plastiques en contradiction avec nos politiques publiques qui encouragent la prévention et la réduction de la production de déchets à la source faisant courir le risque de réduire la mobilisation des français pour trier leurs déchets chez eux.

RÉAFFIRMENT, de plus, que la revente des matières collectées par le service public et les soutiens à la tonne versés par les éco-organismes permettent de compenser au moins en partie le coût total de la gestion des déchets. La consigne des bouteilles plastiques limiterait les recettes des collectivités qui devront rééquilibrer leur budget par augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

S'INQUIÈTENT d'une augmentation du prix de l'emballage pour compenser les coûts de mise en place de collecteurs, de transport pour tous les points de dépôt. Cette augmentation aurait un impact différencié en fonction des implantations et de leur rentabilité laissant de côté une partie des consommateurs en particulier dans les zones les moins denses.

S'INQUIÈTENT de l'augmentation des émissions des gaz à effet de serre en lien avec le transport des bouteilles consignées (transport effectué par le consommateur et par le transporteur).

RAPPELLENT leur engagement en faveur de l'économie circulaire, en vue de réintroduire sur le marché des matériaux recyclés.

REGRETTENT qu'aucune vraie stratégie de prévention, de soutien au vrac et au réemploi ne soit mise en place afin de limiter la production de plastique à usage unique.

En conséquence, les acteurs publics de la collecte et du traitement du déchet :

DÉSAPPROUVENT la mise en place de la consigne des bouteilles en plastique par les metteurs sur le marché.

PROPOSENT d'encourager et de donner les moyens d'une politique de prévention et de qualité du tri à la hauteur des objectifs fixés dans la dynamique de l'extension des consignes de tri.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 2 juin 2023
Le Président,

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 070-247000722-20230601-098_2023-DE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-099_2023-DE



Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
26 mai 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

26

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

42

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – André LOUIS (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) - Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNROY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

✦ ✦ ✦ ✦ ✦

N°099/2023

Objet : Information sur les décisions prises par le Président en matière de marché et de ressources humaines dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil communautaire

Conformément à la délibération n°102/2020, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ⊗ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ⊗ Marchés publics : en € HT :

05/04/23	M169/2023	BOURLIER	Service	Remorquage et échange radiateur + passage aux mines	25400 EXINCOURT	3 180,64 € HT
24/04/23	M188/2023	STUDIO 12	Service	Sonorisation spectacle Choréa	25400 EXINCOURT	3 275,00 € HT
24/04/23	M190/2023	EST IMPRIM	Fourniture	Magazines ETE ville/ccph	25110 AUTECHAUX	4 653,00 € HT
24/04/23	M192/2023	BOURLIER	Service	Contrôle mines et réparation butée embrayage EG722GM	25400 EXINCOURT	3 113,45 € HT

22/05/23	M220/2023	SANDMASTER	Service	Décompactage/d épollution terrain synthétique avec réassort de granulats SBR	91080 COURCOUR ONNES	7 350,00 € HT
22/05/23	M221/2023	CULTURE 70	Service	Rémunération et charges sociales technicien lumières pour spectacles	70000 VESOUL	5 939,63 € TTC (TVA non applicable)

- ⊗ Contrat de location : NEANT
- ⊗ Contrat d'assurance : NEANT
- ⊗ Régies comptables : NEANT
- ⊗ Dons et legs : NEANT
- ⊗ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ⊗ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ⊗ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ⊗ Contrats de travail à durée déterminée réalisés pour la période du 01/04/23 au 30/09/23
- ⊗

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
PERISCOLAIRE			
Remplacement	1	8 h	1
Renfort d'activité	1	15 h	1
Renfort d'activité	1	17 h	1
Contrat aidé	1	25 h	1
Renfort activité	3	25 h	3
CUISINE CENTRALE			
Remplacement	1	23 h	1
MEDIATHEQUE			
Remplacement	1	17,5 h	1
CRECHE			
Remplacement	3	35 h	2
Remplacement		21,5 h	1
Remplacement	1	25,5 h	1
TECHNIQUE			
Remplacement	1	20h	1
SERVICES COMMUNS			
Renfort d'activité	1	4h	1
OM			
Renfort d'activité	2	35h	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 2 juin 2023
Le Président,

Envoyé en préfecture le 09/06/2023	
Reçu en préfecture le 09/06/2023	
Publié le	
ID : 070-247000722-20230601-099_2023-DE	



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juin 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230601-100_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 1^{er} juin à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
26 mai 2023

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Chenebier sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 26 mai 2023.

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) – André LOUIS (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

**Nbre de membres titulaires
présents**

26

**Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents**

4

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de suffrages exprimés

42

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) - Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Francis ABRY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Christophe VAILLANT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pascal AUBERT (BELVERNE) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°100/2023

Objet : Motion pour le maintien de toutes les classes au Collège Pierre et Marie CURIE d'Héricourt

Par lettre du 17 mai 2023, Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt, Maire d'Héricourt, a interpellé Monsieur le Directeur d'Académie de la Haute-Saône sur les inquiétudes exprimées par les associations de parents d'élèves FCPE et PEEP ainsi que les professeurs, sur l'éventualité d'une fermeture de deux classes au Collège Pierre et Marie CURIE d'Héricourt.

Pour appuyer cette démarche de la communauté éducative, le Conseil communautaire apporte son soutien aux motifs de cette pétition.

Malgré une légère baisse des effectifs, le conseil communautaire souligne la nécessité de maintenir au Collège d'Héricourt toutes les classes pour assurer les meilleures conditions d'enseignement et garantir aux élèves accueillis une organisation scolaire satisfaisante.

Il est donc demandé à Monsieur le DASEN de bien vouloir surseoir à cette mesure.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** cette motion et **DEMANDE** qu'elle soit transmise à Monsieur le DASEN.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 2 juin 2023
Le Président,